

Programme Affordable Connectivity – Instructions sur la fiche foyer (formulaire FCC 5646),

page 1 : À propos du programme Affordable Connectivity

Le programme Affordable Connectivity (ACP, Affordable Connectivity Program) est un programme du gouvernement fédéral qui offre une réduction mensuelle de 30 \$ (non tribale) ou de 75 \$ (tribale) sur les services Internet et, lorsque les fournisseurs Internet participant au programme le permettent, une réduction unique sur un appareil connecté pour les consommateurs à faible niveau de revenu éligibles. Le programme ACP offre une réduction Internet mensuelle sur un appareil connecté par foyer.

Utilisation de cette fiche

Utilisez cette fiche foyer si une autre personne à votre adresse perçoit l'allocation ACP. Les réponses aux questions de cette fiche vous aideront à établir s'il y a plusieurs foyers à votre adresse.

Qu'est-ce qu'un foyer ?

Un foyer constitue un groupe de personnes vivant ensemble et partageant leurs revenus et leurs dépenses (même s'il n'existe pas de lien de parenté entre elles). Remplissez la [fiche foyer ACP](#) pour déterminer si plusieurs foyers éligibles se trouvent à votre adresse. Si plusieurs personnes de votre foyer participent au programme ACP, vous enfreignez le règlement de la FCC et perdrez votre allocation.

Exemples de cas indiquant un seul foyer :

- Un couple marié vivant ensemble constitue un foyer. Il doit partager une allocation ACP.
- Un parent/tuteur et un enfant vivant ensemble constituent un foyer. Ils doivent partager une allocation ACP.
- Un adulte vivant avec des amis ou des membres de sa famille qui le soutiennent financièrement constitue un foyer. Ils doivent partager une allocation ACP.

Exemples de cas indiquant plusieurs foyers :

- Quatre colocataires vivant ensemble mais ne partageant pas leur argent constituent quatre foyers. Ils peuvent percevoir une allocation ACP chacun, pour un total de quatre allocations.
- 30 personnes âgées vivant dans une résidence assistée mais ne partageant pas leur argent constituent 30 foyers. Ils peuvent percevoir une allocation ACP chacun, pour un total de 30 allocations.

Dépenses du foyer

Un foyer partage ses dépenses. Les dépenses d'un foyer incluent, sans s'y limiter, la nourriture, les frais médicaux, le loyer ou le remboursement du prêt immobilier du lieu de résidence et les services d'énergie.

Revenu

Un foyer partage ses revenus. Les revenus incluent les salaires, les prestations d'aide sociale, les paiements de la sécurité sociale, les retraites, les indemnités de chômage, les pensions d'ancien combattant, les héritages, les pensions alimentaires, les pensions alimentaires pour enfants, les indemnités d'accident du travail, les cadeaux et les gains à la loterie.

Page 2 : Vos informations

Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires. Ne remplissez ce formulaire qu'en LETTRES

MAJUSCULES et en noir.

1. **Quel est votre nom légal complet ?** Entrez votre prénom sur la première ligne, votre deuxième prénom (facultatif) sur la deuxième ligne dans le premier groupe de cases, et votre nom sur la troisième ligne. Incluez les suffixes (facultatif) sur la deuxième ligne dans le deuxième groupe de cases. Utilisez le nom légal complet que vous utilisez sur les documents officiels. N'utilisez pas de pseudonyme.
2. **Quelle est l'adresse de votre domicile ?** Saisissez l'adresse de votre domicile. Il doit s'agir de l'adresse à laquelle vous recevrez le service et non d'une boîte postale. Indiquez votre numéro de rue et le nom de votre rue sur la première ligne, le numéro de votre appartement ou unité (le cas échéant) sur la deuxième ligne dans le premier groupe de cases, le nom de votre ville sur la deuxième ligne dans le deuxième groupe de cases, l'abréviation de votre État sur la troisième ligne dans le premier groupe de cases, et votre code postal sur la troisième ligne dans le deuxième groupe de cases.

Si vous changez d'adresse par la suite, vous devrez en informer votre fournisseur Internet ACP dans un délai de 30 jours et vous serez tenu de remplir une autre fiche foyer si un autre foyer réside à la nouvelle adresse et perçoit l'allocation ACP.

Page 3 : Pouvez-vous postuler ?

Suivez cette arbre de décision pour vérifier que vous êtes éligible au programme Affordable Connectivity.

1. Vivez-vous avec un autre adulte ?

Cochez « oui » (première case) si vous vivez avec un autre adulte. Un adulte est une personne âgée de 18 ans ou plus ou un mineur émancipé. Il peut s'agir d'une épouse, d'un compagnon, d'un parent, d'un fils ou d'une fille adulte, d'un adulte dans votre famille, d'un colocataire adulte, etc. Passez à la section 2.

OU

Cochez « non » (deuxième case) si vous ne vivez pas avec un autre adulte. Si vous cochez non, vous pouvez postuler au programme ACP. Cochez la case située à droite de cette section pour indiquer que vous pouvez postuler au programme ACP. Passez à la section 4.

2. Percevez-vous l'allocation ACP ?

Si vous avez coché « oui » à la section 1 :

Si l'adulte avec lequel vous vivez perçoit l'allocation ACP, cochez « oui » (première case) dans la section 2. Passez à la section 3.

OU

Si l'adulte avec lequel vous vivez ne perçoit pas l'allocation ACP, cochez « non » (deuxième case) dans la section 2. Cochez la case située à droite de cette section pour indiquer que vous pouvez postuler au programme Affordable Connectivity. Passez à la section 4.

3. Partagez-vous de l'argent (revenu et dépenses) avec lui ?

Si vous avez coché « oui » à la section 2 :

Si vous partagez de l'argent (revenu et dépenses) avec l'autre adulte de votre foyer, cochez la case « oui » (première case). Il peut s'agir de factures, d'achats alimentaires, etc., et du revenu. Si vous êtes marié, cochez « oui » pour cette question. Vous n'êtes pas éligible au programme Affordable Connectivity car une personne de votre foyer perçoit déjà cette allocation. Vous n'êtes autorisé à recevoir qu'une seule allocation ACP par foyer, et non par personne. Cochez la

case située au bas de cette section pour indiquer que vous n'êtes pas éligible au programme ACP. Vous n'avez rien d'autre à faire sur cette fiche.

OU

Si vous ne partagez pas d'argent (revenu et dépenses) avec l'autre adulte de votre foyer, cochez la case « non » (deuxième case). Vous pouvez postuler au programme ACP. Vous vivez à une adresse où résident plusieurs foyers et votre foyer ne perçoit pas encore l'allocation ACP. Cochez la case située à droite de cette section pour indiquer que vous pouvez postuler au programme ACP. Passez à la section 4.

4. Cochez la case correspondant à votre lieu de résidence :
 - Immeuble
 - Maison individuelle
 - Résidence (par exemple, maison de retraite ou résidence assistée)
 - Logement de transition ou refuge
 - Autre. Si vous cochez cette case, fournissez une description dans l'espace fourni. Passez à la section 5.

5. Si vous vivez dans une maison individuelle où trois foyers économiques (selon la description d'un foyer ci-dessus) ou plus ont postulé au programme ACP, indiquez le nombre d'individus résidant à l'adresse sur la première ligne et le nombre de personnes de votre foyer économique sur la deuxième ligne. Dans le cas contraire, laissez le champ vierge. Passez à la section 6.

Page 4 : Accord et loi sur la protection des renseignements personnels

Apposez vos initiales à l'accord ou aux accords requis en fonction de vos réponses sur la page 3 (voir ci-dessous pour plus d'instructions), puis signez et datez cette fiche. Envoyez cette fiche avec votre formulaire de candidature au programme Affordable Connectivity.

Apposez vos initiales à la ou aux déclarations qui s'appliquent à vous :

- A. 6. Si vous avez répondu « oui » aux questions 1 et 2 et « non » à la question 3, apposez vos initiales à la déclaration A indiquant que vous résidez à une adresse ou vivent plusieurs foyers. Dans le cas contraire, laissez le champ vierge. Passez à la section 7.

- B. 7. Si vous avez répondu « non » aux questions 1, 2 ou 3, apposez vos initiales à la déclaration B indiquant que vous comprenez que la limite de un par foyer est une règle de la Federal Communications Commission (FCC) et que vous perdrez votre allocation ACP si vous enfreignez cette règle. Dans le cas contraire, laissez le champ vierge. Passez aux sections 8 et 9.

Si vous avez apposé vos initiales à l'une des sections ci-dessus ou aux deux, signez et datez cette fiche :

8. **Signature** : Apposez votre signature.
9. **Date** : Entrez la date d'aujourd'hui.

En fournissant un numéro de téléphone, vous acceptez que, pour les rappels et les mises à jour importantes sur votre allocation ACP, l'USAC vous contacte à ce numéro via un message vocal ou un SMS artificiel ou pré-enregistré. Pour les SMS, les tarifs des messages et des données s'appliquent. Envoyez STOP par SMS pour mettre fin aux messages.

Pour toute question, veuillez contacter Universal Service Administrative Company

Site Web : AffordableConnectivity.gov

Numéro de téléphone : Appelez le centre d'assistance ACP au 1-877-384-2575

E-mail : ACPSupport@usac.org

Loi sur la protection des renseignements personnels

Cette loi sur la protection des renseignements personnels explique comment nous utiliserons les informations personnelles que vous indiquez sur ce formulaire.

La loi sur la protection des renseignements personnels est une loi qui oblige la Federal Communications Commission (FCC) et l'Universal Service Administrative Company (USAC) à expliquer pourquoi nous demandons aux consommateurs des renseignements personnels et ce que nous ferons de ces renseignements une fois que nous les aurons collectés.

Autorité : 47 U.S.C. §254 ; 47 U.S.C. §1752 ; 47 CFR partie 54, sous-parties E et R.

Objectif : Nous collectons ces informations personnelles afin de pouvoir vérifier votre identité et que vous êtes éligible au programme Lifeline ou un programme similaire utilisant le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'allocations gouvernementales en tant que critères d'éligibilité (par exemple, le programme Affordable Connectivity). Nous consultons, gérons et utilisons vos informations personnelles selon la manière décrite dans le SORN (System of Records Notice) du programme Lifeline, FCC/WCB-1, et le SORN du programme Affordable Connectivity, anciennement SORN du programme Emergency Broadband Benefit, FCC/WCB-3, chacun disponible sur <https://www.fcc.gov/managing-director/privacy-transparency/privacy-act-information#systems/>.

Utilisations standard : Il se peut qu'à des fins spécifiques nous communiquions les informations personnelles que vous indiquez sur ce formulaire à d'autres parties, telles que les suivantes :

- Des sous-traitants qui nous aident à faire fonctionner le programme Lifeline et les programmes similaires utilisant le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'allocations gouvernementales en tant que critères d'éligibilité (par exemple, le programme Affordable Connectivity) ;
- D'autres agences gouvernementales fédérales et d'État et tribales qui nous aident à déterminer votre éligibilité au programme Lifeline et à des programmes similaires utilisant le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'allocations gouvernementales en tant que critères d'éligibilité (par exemple, le programme Affordable Connectivity) ;
- Des sociétés de télécommunications et des fournisseurs Internet haut débit qui fournissent votre service Lifeline et votre service dans le cadre d'un programme similaire utilisant le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'allocations fédérales en tant que critères d'éligibilité (par exemple, le programme Affordable Connectivity) ;
- D'autres agences fédérales ou d'autres organismes administratifs ou juridictionnels devant lesquels la FCC est autorisée à apparaître ;
- Les agences, les entités et les personnes appropriées lorsque la FCC pense ou a établi qu'une fuite d'informations a eu lieu ; et
- Les autorités chargées de l'application de la loi et autres responsables examinant les violations potentielles des règles du programme Lifeline et autre programme.

Une liste complète des méthodes selon lesquelles nous pouvons utiliser vos informations est publiée dans le SORN du programme Lifeline et le SORN du programme Affordable Connectivity (anciennement SORN du programme Emergency Broadband Benefit) décrits dans le paragraphe « Objectif » de cette déclaration.

Divulgation : Vous n'êtes pas tenu de fournir les informations que nous réclamons, mais si vous ne le faites pas, vous ne serez pas éligible aux services Lifeline en vertu des règles du programme Lifeline, 47 C.F.R. partie 54, sous-partie E, ou aux allocations en vertu des règles du programme Affordable Connectivity, 47 C.F.R. partie 54, sous-parties R.